

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DREAL-UID11/66-C3-2024-085  
relatif à l'actualisation de la liste des secteurs d'information des sols (SIS)  
dans le département de l'Aude**

**Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement, livre I, titre VII, notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 125-41 à R. 125-47 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53 10°, R. 410-15-1, R. 442-8-1 et R. 431-16 n ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Christian POUGET, préfet de l'Aude ;

**Vu** le décret du Président de la République du 4 juillet 2022 portant nomination de Madame Lucie ROESCH en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, sous-préfète de Carcassonne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-069 donnant délégation de signature à Madame Lucie ROESCH, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DREAL-UD11-2019-005 du 1<sup>er</sup> février 2019 créant des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département de l'Aude ;

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 19 décembre 2024 proposant la création de nouveaux SIS sur les 5 communes du département de l'Aude, ci-après désignées : Azille, Carcassonne, Narbonne, Saint-Paulet et Villepinte ;

**Vu** les consultations des communes concernées par les projets de création des nouveaux SIS par courrier en date du 8 octobre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable reçu de la commune de Narbonne en date du 18 novembre 2024 ;

**Vu** l'absence d'avis, dans le délai de 2 mois imparti par la procédure, des maires des communes d'Azille, de Carcassonne, de Saint-Paulet et de Villepinte, leur avis étant alors réputé favorable ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création des nouveaux SIS par courriers en date du 8 octobre 2024 ;

**Vu** la participation du public organisée, du 28 octobre au 22 novembre 2024 inclus, sur le site internet de la préfecture de l'Aude et de la DREAL Occitanie ;

**Vu** l'absence d'observations du public durant la participation organisée entre le 28 octobre au 22 novembre 2024 inclus ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

**Considérant** que chacune des 5 communes concernées du département de l'Aude a été consultée sur le ou les projet(s) de création de nouveaux SIS situé(s) sur son territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création de nouveau SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ;

**Considérant** que la participation du public a été réalisée du 28 octobre au 22 novembre 2024 inclus ;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public concernés ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

## ARRÈTE

### ARTICLE 1 - DÉSIGNATION DES NOUVEAUX SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

Conformément à l'article R. 125-47 du code de l'environnement, la liste des SIS du département de l'Aude est complétée par la création des SIS listés ci-après.

La liste à jour de l'ensemble des SIS du département de l'Aude figure en annexe du présent arrêté.

Commune	Numéro de Fiche	Nom usuel	Adresse	Parcellaire cadastral	
				Section	Parcelle
Azille	SSP6514460102	LVS (Languedocienne des Vins Spiritueux)	3, Avenue de la Montagne Noire 11700 AZILLE	0A	0024
Carcassonne	SSP6399510101	AUDE AUTO PIECES	Domaine de Foucaud 11000 CARCASSONNE	IY	0060
Narbonne	SSP6419250101	DECHARGE DES ARAMAT	Route de Saint Pons 11100 NARBONNE	DZ	0414 0754 1538

Commune	Numéro de Fiche	Nom usuel	Adresse	Parcellaire cadastral	
				Section	Parcelle
Narbonne	SSP6400400101	SLMC	Z.I. de Malvesy 11100 NARBONNE	EO	0013 0014 0018 0019 0020 0023 0024 0025 0026 0028 0093 0111 0112 0113 0115 0116 0119 0120 0145 0147 0149 0155 0159 0161 0164 0166 0169 0191 0192 0194 0195 0196 0197 0198 0199 0120
Saint-Paulet	SSP41141080101	PHILIPPE ASSALIT	Lieu-dit « Le Caussanel » 11320 SAINT-PAULET	ZC	0005
Villepinte	SSP6364260101	GENERATION PISCINE	RD 6113 11150 VILLEPINTE	AB	0003

## ARTICLE 2 - URBANISME

ASOS 3330 SIS

L'ensemble des SIS du département de l'Aude et notamment ceux mentionnés à l'article 1 du présent arrêté sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Conformément aux articles L. 125-6 du code de l'environnement et R. 151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L. 125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 556-2 du code de l'environnement, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués.

### **ARTICLE 3 - OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES**

Conformément à l'article L. 125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L. 514-20 et de l'article L. 125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

### **ARTICLE 4 - NOTIFICATIONS ET PUBLICITÉ**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et au président de l'EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et de l'EPCI compétent concernés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

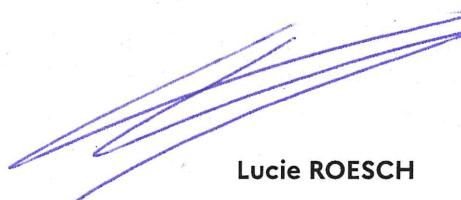
### **ARTICLE 5 - EXÉCUTION**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, les Maires des communes désignées à l'article 1 du présent arrêté, le Président de l'EPCI dont certaines communes désignées à l'article 1 du présent arrêté dépendent, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne le

**24 DEC. 2024**

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



**Lucie ROESCH**

**Annexe : Liste révisée des SIS du département de l'Aude**

Commune	Numéro de Fiche	Nom usuel	Adresse	Parcellaire cadastral	
				Section	Parcelle
Azille	SSP6514460102	LVS (Languedocienne des Vins Spiritueux)	3, Avenue de la Montagne Noire 11700 AZILLE	0A	0024
Carcassonne	SSP6399510101	AUDE AUTO PIECES	Domaine de Foucaud 11000 CARCASSONNE	IY	0060
Carcassonne	11SIS02412	DDTM Le Parc	24, Rue Benjamin Franklin ZI de l'Estagnol 11000 CARCASSONNE	BR	003 004 041
Carcassonne	11SIS03892	Centre EDF/GDF	Rue Pierre Germain 11000 CARCASSONNE	AW	443
Limoux	11SIS03895	Agence clientèle GDF	31, Avenue Oscar Rougé 11300 LIMOUX	DB	67 68 69 70
Narbonne	SSP6419250101	DECHARGE DES ARAMAT	Route de Saint Pons 11100 NARBONNE	DZ	0414 0754 1538
Narbonne	11SIS03896	Agence EDF-GDF d'exploitation	Rue Simon Castan 11100 NARBONNE	AW	861 862 863 864 865 866 867

Commune	Numéro de Fiche	Nom usuel	Adresse	Parcellaire cadastral	
				Section	Parcelle
Narbonne	SSP6400400101	SLMC	Z.I. de Malvesy 11100 NARBONNE	EO	0013 0014 0018 0019 0020 0023 0024 0025 0026 0028 0093 0111 0112 0113 0115 0116 0119 0120 0145 0147 0149 0155 0159 0161 0164 0166 0169 0191 0192 0194 0195 0196 0197 0198 0199 0120
Port-la-Nouvelle	11SIS3898	SOFT	Les Usines 227, Rue André Citroën 11210 PORT-LA-NOUVELLE	AE	73 741 742 743 744 745 746 747 748 753 754

Commune	Numéro de Fiche	Nom usuel	Adresse	Parcellaire cadastral	
				Section	Parcelle
Port-la-Nouvelle	11SIS03900	MELPOMEN	Site principal 115, Avenue de Catalogne 11210 PORT-LA-NOUVELLE	AE	19 649 650 651 652
Port-la-Nouvelle	11SIS03890	MELPOMEN	Atelier Avenue d'Occitanie Route de Sigean 11210 PORT-LA-NOUVELLE	AE	586
Quillan	11SIS03888	Anciens Ets BOILLETOT	Bd Charles de Gaulle 11500 QUILLAN	AC	196
Quillan	11SIS03897	HUNTSMAN SAS	Usine de la Plaine 11500 QUILLAN	AV	12
Saint-Paulet	SSP41141080101	PHILIPPE ASSALIT	Lieu-dit « Le Caussanel » 11320 SAINT-PAULET	ZC	0005
Villepinte	SSP6364260101	GENERATION PISCINE	RD 6113 11150 VILLEPINTE	AB	0003